

Proposition du Conseil administratif, du 30 avril 2019, en vue de l'ouverture d'un crédit de 984 900 francs destiné à la création de quatre nouveaux espaces de liberté pour chiens clôturés et à la rénovation de neuf espaces de liberté pour chiens clôturés existants, ainsi que le développement de la communication pour l'ensemble des espaces de liberté pour chiens situés sur le territoire communal.

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Introduction

Selon les données Alanich¹ et Amicus², en 2019, 8889 chiens vivent en Ville de Genève, chiffre auquel s'ajoutent des chiens non déclarés par leur propriétaire. Il est estimé à environ 10 000 le nombre de propriétaires de chiens ayant besoin de promener leur animal de compagnie en Ville de Genève.

Au regard de la législation, en milieu urbain, les chiens doivent être tenus en laisse dans les espaces publics, tels que localités, voies publiques, quais et promenades, jardins et parcs publics. Au sein de ces espaces publics, la législation identifie également des zones dans lesquelles les chiens sont interdits, comme les lieux destinés aux enfants, les lieux de baignade, de spectacles ou encore les pelouses et plantations, les réserves naturelles, etc. A cela s'ajoutent treize sites retenus par la Ville, strictement interdits aux chiens, du fait de leur caractère patrimonial, par exemple le Conservatoire et Jardin botaniques (CJB), le Jardin de la Paix et l'Ile Rousseau.

En parallèle du cadre légal et, pour le bien-être de ces animaux et de leurs maîtres, la Ville de Genève offre au sein de ses quartiers des lieux dédiés aux propriétaires et à leurs chiens où ces derniers sont autorisés à déambuler sans laisse mais sous la surveillance permanente de leur détenteur.

Ces lieux nommés légalement «espaces de liberté pour chiens» sont de deux types:

- l'espace de liberté pour chiens clôturé qui est aménagé spécifiquement. La Ville en dénombre dix sur son territoire répartis dans les quartiers très densifiés de la commune. La rive droite propose cinq espaces clôturés sur 9075 m² contre 14 253 m² pour la rive gauche sur cinq sites également;
- l'espace de liberté pour chiens ouvert qui correspond généralement à une longue balade dans les bois en bordures du Rhône ou de l'Arve ou à un

¹ Système informatique d'application de liaison administrative numérique des informations sur les chiens.

² Banque de données nationale pour les chiens.

espace dédié au sein d'un grand parc. Cette catégorie représente une surface de 39,6 ha sur le territoire communal où les chiens peuvent être laissés en liberté.

La présente demande de crédit vise à proposer une amélioration de l'offre en espaces de liberté pour chiens sur le territoire communal.

Exposé des motifs

Situation actuelle

Déséquilibre entre l'offre et la demande en espaces de liberté pour chiens selon les rives

En 2018, un groupe de travail, regroupant les services de la Ville concernés (Service de l'espace public (SEP), Service des espaces verts (SEVE), Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), Voirie – Ville propre (VVP) et les représentants de deux associations canines, a été constitué pour mener une étude sur l'offre en espaces destinés aux chiens en Ville de Genève. Les associations invitées sont l'Association Info-Conseils chiens et le Mouvement de défense des propriétaires de chiens de Genève.

Cette étude a révélé plusieurs problématiques:

- un déséquilibre de surfaces accordées aux espaces de liberté pour chiens entre les deux rives,
- une offre qualitative d'espaces de liberté pour chiens clôturés très hétérogène avec des installations vieillissantes,
- une communication confuse et pas assez développée concernant ces zones entraînant des conflits entre usagers.

La proportion de chiens par rapport au nombre d'habitants est sensiblement la même pour les deux rives. Sur la rive gauche, le nombre de chiens représente 3,2% de la population contre 2,95% pour la rive droite. En revanche, les surfaces totales accordées aux espaces de liberté pour les chiens sont quant à elles très différentes d'une rive à l'autre.

Le tableau suivant indique, selon les catégories, les surfaces consacrées aux chiens par rive. L'analyse montre clairement un déséquilibre de surfaces entre les rives.

Espaces de liberté pour chiens clôturés

Gestion Ville de Genève

Rive droite

Parc des Franchises	5823 m ²
Parc Liotard	345 m ²
Parc de Château-Banquet	1700 m ²
Promenade des Crêts	647 m ²
Maison de la Concorde	560 m ²
Total	9075 m²

Rive gauche

Parc Bertrand	8057 m ²
Parc des Acacias	428 m ²
Parc des Falaises	813 m ²
Rue des Contamines	858 m ²
Parc Belmont	4097 m ²
Total	14 253 m²

Espaces de liberté pour chiens ouverts

Gestion Ville de Genève

Rive droite

Falaises Saint-Jean	49 140 m ²
Promenade des Crêts	2832 m ²
Rue de Moillebeau	4819 m ²
<i>Sous-total</i>	<i>56 791 m²</i>

Rive gauche

Bois de la Bâtie	92 007 m ²
Butin Jonction	81 872 m ²
Parc Bertrand	3413 m ²
Parc La Grange	19 474 m ²
Plaine de Plainpalais	54 372 m ²
Rives de la Jonction	2851 m ²
Sentier des Falaises	11 034 m ²
<i>Sous-total</i>	<i>265 023 m²</i>

Gestion Etat de Genève

Parc de Budé	22 173 m ²
Parcelle Rigot	11 039 m ²
Sentier droit de l'Arve	23 144 m ²
<i>Sous-total</i>	<i>56 356 m²</i>

Sentier gauche de l'Arve	17 979 m ²
<i>Sous-total</i>	<i>17 979 m²</i>

Total	113 147 m²	Total	283 002 m²
--------------	------------------------------	--------------	------------------------------

Pour la catégorie espace de liberté pour chiens ouvert, la surface totale sur la rive droite est deux fois moins importante que sur la rive gauche. Néanmoins il est admis que cette offre est conséquente et largement suffisante alors même que cette rive est plus dense au niveau du nombre d'habitants par kilomètre carré que la rive gauche.

En revanche, le déséquilibre est très significatif pour la catégorie espace de liberté pour chiens clôturé. En effet, pour le même nombre de sites (cinq par rive), la rive droite connaît un déficit de 37% de surface par rapport à la rive gauche.

L'analyse de la densité des chiens par quartier a révélé que la population canine se concentre particulièrement sur la rive droite, dans les quartiers de la Servette, des Charmilles et des Délices, et rive gauche dans les quartiers des Eaux-Vives et de Champel alors que la répartition des espaces de liberté pour chiens clôturés indique clairement un déficit précisément dans ces quartiers.

Pour répondre à la demande, la Ville se doit d'augmenter son offre en espaces de liberté pour chiens et de proposer une répartition plus équilibrée sur le territoire en fonction des concentrations de propriétaires de chiens observées.

Offre qualitative très hétérogène pour les espaces de liberté pour chiens clôturés

Les espaces de liberté pour chiens clôturés ont été réalisés, au gré des opportunités, au fil du temps et sans réflexion globale. Pour la plupart, ils ont pris place dans des espaces verts résiduels disponibles et ont été aménagés selon le contexte et le budget à disposition. Il en résulte un ensemble très hétérogène en qualité d'aménagement et d'équipements. La hauteur de leur clôture se situe parfois à 1 m, parfois à 1,5 m, ils sont traversés ou non par un chemin, munis ou non de bancs, de poubelles, etc. Au fur et à mesure des dégradations, des réparations toujours partielles ont été exécutées, ce qui n'a fait qu'augmenter le caractère vieillissant et hétéroclite de ces espaces pour chiens.

Depuis quelques années, les services gestionnaires reçoivent de nombreuses plaintes et demandes d'amélioration sécuritaire des installations de la part des usagers.

Pour assurer la gestion future de ses espaces de liberté pour chiens et rendre cohérente l'offre sur l'ensemble du territoire, la Ville doit investir tant au niveau sécuritaire qu'au niveau des infrastructures mises à disposition des usagers.

Communication confuse et peu développée dans les espaces de liberté pour chiens

Dans les espaces de liberté pour chiens, clôturés comme ouverts, de nombreux conflits ont été observés entre propriétaires de chiens ou entre propriétaires et autres usagers. La méconnaissance du statut du lieu, de son périmètre et de la législation y relative explique en bonne partie ces conflits.

A cela s'ajoute la mise en place progressive de différents supports de communication visant à clarifier l'information mais finalement la rendant floue et peu cohérente.

Au même titre que la campagne de communication concernant les vélos et les feux dans les parcs, la Ville de Genève se doit de clarifier les informations relatives à ses espaces de liberté pour chiens et rappeler la réglementation. Cet

aspect facilitera le travail des agents de la police municipale pour faire respecter la législation en vigueur. L'ensemble des outils de communication doit être repensé dans ce sens.

Description de l'ouvrage

Répondre à un standard d'aménagement et d'équipements pour chaque espace de liberté pour chiens clôturé, existant ou nouveau

Fort de la collaboration avec les associations représentantes des utilisateurs des espaces de liberté pour chiens, l'ensemble des services gestionnaires a proposé un standard d'aménagement et d'équipement permettant de répondre aux préoccupations sécuritaires des usagers.

L'espace de liberté pour chiens clôturé «type» est intégralement fermé par une clôture d'une hauteur de 1,2 m minimum et 1,5 m en cas de proximité d'une route. Une attention particulière est portée pour éviter toute creuse et donc fuite de l'animal au niveau du pied de la clôture. L'espace est traversé par un cheminement confortable et agrémenté de bancs et poubelles pour le confort des propriétaires de chiens. L'aménagement paysager de l'espace permet une bonne intégration dans son environnement.

Là où cela est nécessaire, un complément d'éclairage et de points d'eau est prévu pour améliorer la sécurité et le confort des sites (hors proposition, financés par les budgets de fonctionnement des services compétents).

Création de quatre nouveaux espaces de liberté pour chiens clôturés

Selon l'augmentation du nombre de chiens et l'analyse de la répartition actuelle entre les deux rives, les recherches de sites se sont concentrées dans le secteur Servette/Charmilles/Délices.

Attentif à l'ensemble des paramètres spécifiques à chaque service, le groupe de travail est arrivé à la proposition de quatre nouveaux sites pouvant recevoir un nouvel espace de liberté pour chiens clôturé:

- parc Geisendorf, espace pour chiens de 653 m²; soit 2,4% de la surface totale du parc, hors préaux d'écoles;
- parc Saint Jean, espace pour chiens de 775 m²; soit 10,7% de la surface totale du parc, hors préau d'école;
- parc des Cromptes, espace pour chiens de 1195 m²; soit 4,9% de la surface totale du parc, hors préaux d'écoles;
- rue Soubeyran, espace pour chiens de 240 m²; soit 42% de la surface de l'espace vert situé au carrefour de l'avenue Soret et de la rue Soubeyran.

Les quatre nouveaux espaces représenteront une surface de 2863 m² soit environ 12,5% en plus de l'offre actuelle.

La rive droite connaîtra toujours un déficit de 20% de surface par rapport à la rive gauche mais proposera plus de sites (neuf sites sur la rive droite/cinq sites sur la rive gauche) et mieux répartis par rapport à la population.

Rénovation de neuf espaces de liberté pour chiens clôturés sur les dix existants

Dans un souci de cohérence, les espaces existants devront répondre au standard défini par le groupe de travail.

Pour cette mise à niveau, deux degrés d'intervention sont à envisager:

- une rénovation complète du site comprenant une nouvelle clôture (totale ou partielle), l'amélioration des cheminements et de nouveaux équipements; quatre sites sont concernés (parc Liotard: 345 m², Maison de la Concorde: 560 m², parc Château-Banquet: 1700 m², rue des Contamines: 858 m², parc Bertrand, 8057 m²);
- une amélioration des équipements comprenant une conservation de la clôture, l'amélioration des cheminements et de nouveaux équipements; cinq sites sont concernés (promenade des Crêts: 647 m², parc des Acacias: 428 m², parc des Falaises: 813 m², parc Belmont: 4097 m²).

Le parc des Franchises répond déjà au standard et ne nécessite pas de travaux.

La priorisation de la rénovation des espaces existants sera à définir selon plusieurs critères:

- l'état général actuel de l'espace,
- les problèmes sécuritaires rencontrés,
- le degré de correspondance avec le standard défini,
- la date de sa réalisation ou de sa dernière rénovation partielle.

Développement de la communication

L'objectif de la nouvelle communication sera d'informer les usagers du statut du lieu, du périmètre dédié aux chiens et de rappeler le cadre légal. Les espaces de liberté pour chiens clôturés comme ouverts seront munis de panneaux d'information aux entrées principales. L'interdiction sera également mieux communiquée sur les sites où cela s'avère nécessaire.

Les données relatives à ces espaces de liberté pour chiens seront également mises à jour en conséquence sur les sites internet, brochures et flyers de la Ville et du canton de Genève.

Adéquation avec l'Agenda 21

Qualité des espaces

Cette demande de crédit porte sur des interventions prévues dans des espaces verts existants offrant une qualité de vie, de sol et d'écologie importante. Les projets prévoient d'intervenir dans le respect de ces caractéristiques en privilégiant des revêtements perméables correspondant à la politique de la Ville de Genève en matière de préservation de la qualité des sols. Les revêtements prévus seront de la matière argilo-calcaire semi-perméable, ce qui permettra de maintenir le cycle naturel des eaux.

Les pelouses et les plantations, dans les espaces de liberté pour chiens clôturés, sont souvent dégradées par la creuse et le passage répétitif des chiens. Une réfection régulière sera programmée pour pallier ce phénomène. Les zones boisées seront couvertes de copeaux et les plantations sensibles seront protégées par une barrière naturelle de type de châtaignier.

Personnes à mobilité réduite

Il sera tenu compte, lors de l'exécution des travaux décrits dans la présente demande de crédit, des exigences techniques liées aux déplacements des personnes à mobilité réduite. Pour ce faire, la continuité des cheminements sera assurée sur tous les axes piétonniers situés sur les aménagements proposés.

Estimation des coûts

	Fr.
<i>Honoraires</i>	
Graphiste	30 000
Sous-total	30 000
<i>Travaux pour création de nouveaux espaces clôturés</i>	
Installation et travaux préparatoires	30 500
Chemins et revêtements	62 500
Clôtures métalliques	67 000
Mobilier	39 500
Jardin	25 000
Sous-total	224 500
<i>Travaux pour rénovation des espaces clôturés existants</i>	
Installation et travaux préparatoires	72 000
Chemins et revêtements	128 000
Clôtures métalliques	107 000

Mobilier	76 000
Jardin	32 500
Sous-total	415 500
<i>Communication</i>	
Signalétique (espaces clôturés et ouverts)	113 000
Information et communication	10 000
Autorisations et taxes	25 000
Divers et imprévus	40 000
Sous-total	188 000
I. Coût total des travaux (HT)	858 000

Calcul des frais financiers

I. Coût total construction (HT)	858 000
+ TVA (7,7%)	66 100
II. Coût total de l'investissement (TTC)	924 100
+ Prestations du personnel en faveur des investissements (5% × 924 100 francs)	46 200
III. Sous-total	970 300
+ Intérêts intercalaires (970 300 francs × 2% × 18 mois) / (2 × 12) = 14 600	14 600
IV. Sous-total	984 900
V. Coût total de l'opération (TTC)	984 900

Délai de réalisation

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront débuter deux mois après le vote du Conseil municipal.

La réalisation des quatre nouveaux espaces de liberté pour chiens clôturés pourra débuter une fois les autorisations de construire valides, idéalement en 2020. Les travaux dureront environ six mois. La date de mise à disposition au public est prévue au mois d'avril 2021.

Les travaux de rénovation des neuf espaces de liberté pour chiens clôturés existants pourront commencer en 2020 et dureront une année. La date de mise à disposition au public est prévue au mois de juin 2021.

Référence au 14^e plan financier d'investissement (PFI) 2019-2030 (p. 52)

Cette demande de crédit de 984 900 francs est compensée par le retrait de la fiche N° 073.032.00 (SIS) «Vieux-Billard 11, rue du – Renouvellement équipement personnel incendie EPR» qui figure au PFI en qualité de projet actif pour un montant de 1 250 000 francs. L'année de dépôt prévue est 2019.

Budget de fonctionnement

L'entretien des quatre nouveaux espaces de liberté pour chiens clôturés entraînera un coût annuel supplémentaire de fonctionnement pour le SEVE qui s'élève à environ 100 000 francs (entretien des clôtures et portails, entretien des cheminements, entretien du mobilier urbain).

Charges financières annuelles

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,5% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, se montera à 106 800 francs.

Validité des coûts

Les prix estimés dans le chapitre «estimation des coûts» sont ceux du mois de février 2019 et ne comprennent aucune variation.

Autorisation de construire

Les travaux à engager pour la création des quatre nouveaux espaces de liberté pour chiens clôturés sont soumis à autorisation de construire.

Régime foncier

L'ensemble des sites mentionnés dans la présente proposition sont situés sur des parcelles privées Ville de Genève.

Parc Geisendorf

- parcelle 814, privé Ville de Genève à Genève, section Petit-Saconnex (23), plan N° 31, 1835 m².

Parc Saint-Jean

- parcelle 5063, privé Ville de Genève à Genève, section Cité (21), plan N° 48, 8725 m²;
- parcelle 7422, DP communal à Genève, section Cité (21), plan N° 48, 3351 m².

Parc des Croupettes

- parcelle 7755, privé Ville de Genève à Genève, section section Cité (21), plan N° 68, 32 668 m²;
- parcelle 7513, DP communal à Genève, section Cité (21), plan N° 68, 3605 m².

Rue de Soubeyran

- parcelle 4906, DP communal à Genève, section Petit-Saconnex (23), plan N°s 30-34, 2450 m².

Rue Liotard 66

- parcelle 3749, privé Ville de Genève à Genève, section Petit-Saconnex (23), plan N° 30, 14 373 m².

Château-Banquet

- parcelle 3015, privé Ville de Genève à Genève, section Petit-Saconnex (23), plan N° 56, 5481 m².

Promenade des Crêts

- parcelle 2264, privé Ville de Genève à Genève, section Petit-Saconnex (23), plan N° 62, 23 373 m².

Maison de la Concorde

- parcelle 5026, privé Ville de Genève à Genève, section Petit-Saconnex (23), plan N° 46, 3138 m².

Parc Bertrand

- parcelle 1724, privé Ville de Genève à Genève, section Plainpalais (24), plan N° 70, 110 853 m².

Parc des Acacias

- parcelle 1420, privé Ville de Genève à Genève, section Plainpalais (24), plan N° 61, 5780 m².

Parc des Falaises

- parcelle 3381, privé Ville de Genève à Genève, section Plainpalais (24), plan N° 78, 1503 m²;
- parcelle 3406, privé Ville de Genève à Genève, section Plainpalais (24), plan N° 78, 10 000 m².

Rue des Contamines

- parcelle 1812, privé Ville de Genève à Genève, section Eaux-Vives (22), plan N° 35, 879 m².

Parc Belmont

- parcelle 1994, privé Ville de Genève à Genève, section Eaux-Vives (22), plan N° 29, 2959 m²;
- parcelle 2619, privé Ville de Genève à Genève, section Eaux-Vives (22), plan N° 29, 1050 m².

Commission consultative

La Ville de Genève, représentée par M^{me} Christine Camp, cheffe de service de la police municipale, est membre de la commission consultative en matière de gestion des chiens. Cette commission a pour mission d’assister le Département des affaires régionales, de l’économie et de la santé dans l’application des tâches relevant de la loi sur les chiens (LChiens) et de son règlement d’application. Elle est notamment chargée de se prononcer sur tout objet qui lui est soumis, de préavis la désignation des espaces de liberté pour chiens, de formuler toute proposition utile en matière de gestion des chiens et de procéder régulièrement à une évaluation d’ensemble de l’application de la LChiens (M 3 45) et du RChiens (M 3 45.01).

La commission est composée de 10 membres:

- un représentant du Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV);
- un représentant de l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN);
- un représentant de la police de proximité;
- un représentant des agent-e-s de la police municipale (APM);
- un représentant de l'Association des communes genevoises (ACG);
- un représentant de la Ville de Genève;
- un représentant des milieux agricoles;
- un représentant des milieux de la protection des animaux;
- un représentant des éducateurs canins, dont la formation est reconnue par le SCAV;
- un représentant des détenteurs de chiens.

Les projets de la présente proposition ont été soumis à la commission consultative le 11 avril 2019 et préavisés favorablement.

Information publique

Une information globale sera faite sur place durant la période des travaux, notamment par le biais d'un panneau de chantier ainsi que par une communication dans la presse.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire et bénéficiaire de ce crédit est le SEVE.

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en francs)

Objet: Espaces de liberté pour chiens clôturés et ouverts

A. SYNTHESE DE L'ESTIMATION DES COUTS

	Montant	%
Honoraires	30 000	3%
Création de nouveaux espaces pour chiens clôturés – Travaux	224 500	23%
Rénovation des espaces pour chiens clôturés existants – Travaux	415 500	42%
Information et communication	123 000	12%
Autorisations et taxes	25 000	3%
Divers et imprévus	40 000	4%
TVA 7,7%	66 100	7%
Prestations du personnel, intérêts	60 800	6%
Coût total du projet TTC	984 900	100%

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: SEVE

CHARGES

30 - Charges de personnel		Postes en ETP
31 - Dépenses générales	100 000	
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	106 800	
36 - Subventions accordées		
Total des nouvelles charges induites	206 800	

REVENUS

40 – Impôts	
42 - Revenu des biens	
43 - Revenus divers	
45 - Dédommagements de collectivités publiques	
46 - Subventions et allocations	
Total des nouveaux revenus induits	0

C. PLANIFICATION ESTIMEE DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2019	0	0	0
2020	600 000	0	600 000
2021	384 900	0	384 900
Totaux	984 900	0	984 900
Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	206 800		

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 984 900 francs destiné à la création de quatre nouveaux espaces de liberté pour chiens clôturés et à la rénovation de neuf espaces de liberté pour chiens clôturés existants, ainsi que le développement de la communication pour l'ensemble des espaces de liberté pour chiens situés sur le territoire communal.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense nette prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 984 900 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2029.